

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Juillet 2017

Présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD DEMOUGEOT LECOMTE LOPEZ LORET RAVEL

Mmes BORNAND GIVERNET JACQUEMAIN LELIEVRE

Excusés : Mme BORNE (procuration à Mme GIVERNET)

Mme TROCME (procuration à Mr LECOMTE)

Mr ROUGEOT (procuration à Mr BENOIT)

Secrétaire : Mr BENOIT

Convocation : 29/06/2017

1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2017

Remarques :

Mr LECOMTE informe que le dernier compte rendu de Conseil Municipal comporte des oublis notamment les remarques formulées par certains conseillers sur divers points et des erreurs de comptage lors du vote.

Mr DEMOUGEOT précise que dans le courrier qu'il a adressé au Conseil Municipal, il s'agissait d'écrits et non de propos échangés avec le Président de l'UNC/AFN et que c'est une polémique officielle.

Le Conseil Municipal approuve par 2 voix contre et 2 abstentions, le compte rendu du Conseil Municipal.

2. TRI – RAPPORT ANNUEL 2016

Mr le Maire présente le rapport annuel établi par le Grand Besançon. Il précise que l'un des objectifs est de sécuriser la collecte notamment en supprimant les marches arrière.

Par ailleurs, les liens avec les bailleurs se renforcent afin d'améliorer le tri en habitat social.

Ce sont 119 agents pour la Direction des Déchets du Grand Besançon et 24 agents pour les prestataires (Véolia et Sita) qui assurent la collecte.

La population concernée est de 178.655 habitants, représentant 80.000 foyers redevables, 58 % d'habitat collectif sur le Grand Besançon et 80 % d'habitat collectif sur Besançon.

Le tonnage des ordures résiduelles incinérées s'élève à 28.020 tonnes soit 30 % de moins qu'en 2008.

La collecte sélective représente 11.446 tonnes (+ 7 % par rapport à 2008) et celle du verre à 6.032 tonnes (+ 5 % par rapport à 2008).

La collecte des cartons représente 349 tonnes (- 20 % par rapport à 2008).

La production en kg/an/habitant est en baisse de 12 % par rapport à 2008, la gestion des déchèteries et la collecte du verre n'étant pas comprises dans ces chiffres. Le Grand Besançon est bien placé au niveau national.

L'usine d'incinération possède deux fours, un datant de 1976 dont le rendement est de 60 % et un autre de 2002 dont le rendement est de 85 % (capacité 35.000 tonnes).

L'acquisition d'un nouveau four est une question en suspens.

3. DOCUMENT UNIQUE

Le Document Unique et un document obligatoire qui recense tous les risques liés à un poste. Une évaluation a été effectuée en concertation avec le Centre de Gestion et deux agents municipaux.

L'objectif est d'optimiser la prévention en améliorant les gestes, postures, signalisations, équipements, matériels,... dans le but de réduire les maladies professionnelles et accidents.

Le diagnostic étant terminé, il y a lieu d'entrer dans la phase de mise en place.

4. POINT SUR LES TRAVAUX

- ❖ Les travaux d'assainissement Rue de l'Eglise ont démarré le 10 Juillet, la route est barrée du rond-point Rue de l'Eglise à l'entrée du complexe sportif. Un point avec la Direction Générale des Déchets pour la collecte des ordures ménagères et du tri a été fait, les riverains ont été avertis des trois lieux de ramassage préconisés. Le chantier devrait être terminé fin Septembre.

- ❖ Demande de subvention – Conseil Départemental

Un devis établi par TP MOUROT concernant la restructuration du réseau situé Place de la Bascule et desservant trois habitats, d'un montant de 19.174 € H.T est validé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

La Commune de Grandfontaine, à l'unanimité,

- S'engage à réaliser et à financer des travaux de reconstruction du réseau d'assainissement dont le montant s'élève à 19.174 € H.T sur la Commune de Grandfontaine

- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres	1.917,40 € (10 %)
Emprunt	7.669,60 € (40 %)
Subvention Conseil Départemental et Agence de l'Eau	9.587,00 € (50 %)

- Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau

- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

5. DESIGNATION D'UN AVOCAT – TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête en annulation a été déposée auprès du Tribunal Administratif le 20/06/2017 par les Consorts RETROUVEY concernant le permis de construire accordé le 31/03/2017 pour l'agrandissement de l'école maternelle en vue de l'éventuelle ouverture d'une 4ème classe à la rentrée 2017.

Un référé suspension a été déposé auprès du Tribunal Administratif le 22/06/2017 pour les mêmes raisons.

Dans le cadre de la délégation, Mr le Maire a confié les intérêts de la commune à Maître Isabelle GRILLON, Avocate à Besançon.

Il a également demandé au Cabinet Yves ROBERT de procéder au bornage de la parcelle communale cadastrée Section AC N° 131.

Mr LECOMTE demande à quelle date a été sollicité le bornage. Mr LOPEZ répond qu'il a été demandé au Cabinet Yves ROBERT d'effectuer le bornage fin Mars mais qu'il y a eu quelques complications.

6. PERSONNEL COMMUNAL

1/ CONTRATS A DUREE DETERMINEE

• Compte tenu des arrêts maladie de deux agents, Mr le Maire propose de conclure deux contrats de travail à durée déterminée pour l'entretien des locaux des écoles :

- Un contrat de deux semaines à raison de 25 H/semaine (du 17 au 30 Juillet)

- Un contrat de trois semaines à raison de 35 H/semaine du 10 au 30 Juillet)

Les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 348 majoré 326.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 13 voix pour, deux abstentions, ces propositions et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

• Par ailleurs, il propose de conclure un contrat de travail à durée déterminée à compter du 4 Septembre 2017 pour l'année scolaire 2017/2018, pour une durée hebdomadaire de 15/35ème sous réserve de l'ouverture d'une quatrième classe.

L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 348 majoré 326.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 13 voix pour, 2 abstentions cette proposition et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

2/ TABLEAU DES EMPLOIS

Suite aux modifications à apporter dans les services administratifs et techniques, Mr le Maire propose d'établir le tableau des emplois comme suit :

REDACTEUR PRINCIPAL	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL	ATSEM
Géraldine	HUOT Angéline	BONTEMPS Kévin STEHLY auguste	DIDIER Christiane	SMARGIASSI Amarande
	LEROY Angélique	GIPE J. Michel RETORNAZ André LOCATELLI Sophie MARTIN Florence PIN Katia ROLIN Sylvie SAGGESE Teresa (CDD)		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le tableau des emplois indiqué ci-dessus.

7. RELAIS RADIOELECTRIQUE AUDIOVISUEL ET DE TELECOMMUNICATIONS

Mr le Maire présente le projet établi par TDF pour la mise en place d'un relais radioélectrique sur environ 150 m2 dans la forêt communale.

Sur les revenus générés par cette installation, 12 % devront être reversés à l'ONF.

Après concertation, le Conseil Municipal souhaite que le relais soit installé en dehors de la forêt communale et demande de plus amples explications.

Le sujet est différé.

8. DEMANDE DE SUBVENTION SYDED

La Commune de Grandfontaine, à l'unanimité :

- S'engage à réaliser et à financer des travaux de rénovation des luminaires vapeur de mercure dont le montant s'élève à 17.325 € H.T sur la Commune de Grandfontaine

- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres 1.732,50 € (10 %)

Emprunt 10.395,00 € (60 %)

Subvention SYDED 5.197,50 € (30 %)

- Sollicite l'aide financière du SYDED

- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

9. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs déclarations d'intention d'aliéner ont été adressées en Mairie :

- Par RACLE & COLIN, Notaires associés à BESANCON, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AB N° 144 -145, d'une contenance de 15 a 69 et appartenant à M. Sylvain BRAMARD (Chemin du Founelot)

- Par SCP ZEDET, Notaires à ORNANS, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AB N° 581, d'une contenance de 5 a 72 et appartenant à M. Eran OZTURK (Route de Torpes)

- Par SCP CHEVRIAUX ROUSSEL, Notaires à SAINT VIT, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AC N° 481, d'une contenance de 5 a 73 et appartenant à Mme Zarina HABIBI (Chemin de la Montée)

La commune renonce à exercer son droit de préemption.

10 . QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion aura lieu le 13 Juillet en Mairie avec la CAGB point un point sur la modification du PLU en cours.
- Le devis établi par B3G2 pour l'étude de sol concernant la construction de la micro crèche a été validé. La sous-commission ERP-IGH concernant l'accessibilité et la sécurité incendie a émis un avis favorable au projet.
- Suite au décret paru en Juin concernant les rythmes scolaires, il y a possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. Le service NAP mis en place avec Familles Rurales est satisfaisant, il n'y a donc

pas de changement pour la rentrée 2017. Une réflexion sera engagée pour un éventuel changement à la rentrée 2018.

Le comptage des élèves à la rentrée conditionnera l'ouverture d'une quatrième classe à la maternelle à la rentrée.

- Mr LECOMTE précise qu'il n'a pas été informé d'un problème de stationnement sur le parking de la boulangerie.
- Un courrier a été envoyé aux intéressés.
- Il s'étonne que la photo de Mr RAVEL, en sa qualité de conseiller, ne figure pas sur le site.
- Cela sera fait prochainement.
- Il fait remarquer que l'aire de jeux Place de la Bascule, pour la Fête de la Musique, était sale et que la barrière est dangereuse.
- La barrière respecte les normes de sécurité
- Il informe le Conseil que le feu clignotant au carrefour Route de Torpes/Rue du Crot est en panne.
- La panne a été signalée.
- Il demande pour quelles raisons les séances de Conseil Municipal n'ont plus lieu le premier vendredi du mois et pour quelles raisons la photo du Président de la République n'est pas encore affichée en Mairie.
- Concernant les réunions de Conseil, il est tenu compte d'autres impératifs et concernant la photo, la commune ne l'a pas encore reçue.
- Mr DEMOUGEOT demande où se situent les travaux d'assainissement « Aux Grandes Chenevières ».
- Ces travaux concernent le raccordement des propriétés Rachard/MAZZUCOTELLI/DUBOURGET.
- Mr DEMOUGEOT informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu dans le but de préparer la commémoration du 11 Novembre prochain et émet plusieurs possibilités : lecture de la lettre d'un poilu, exposition, conférences, projection d'un film,... avec la participation d'autres associations. Une réunion aura lieu début Septembre en fonction de celle des correspondants défense. Un courrier est à envoyer aux personnes intéressées par ce projet.
- Mr BERNARD fait part d'une « Parties de Campagne », organisée par la CAGB sur son exploitation le 23 Septembre.
- Mme JACQUEMAIN donne rendez-vous le 13 Juillet à 20 H 30 Place de la Bascule pour l'organisation de la fête.

Séance levée à 22 H

Le secrétaire,

C. BENOIT

Le Maire,

F. LOPEZ